

Informations utiles COVID19

Suite aux dernières déclaration et prises de décision du gouvernement, ce qui change dans notre commune :

Port du masque obligatoire dans toute la commune, à partir de 11 ans, conseillé à partir de 6 ans.

Le tableau récapitulatif, concernant le département de la Haute-Garonne :

[Télécharger le fichier «TABLEAU SYNTHESE MESURES COVID VERSION_25-01-2021.pdf» \(153.3 Ko\)](#)



Pour les plus fragiles d'entre nous durant cette période difficile, des infos pratiques du Conseil Départemental : https://www.haute-garonne.fr/soutient-les-plus-fragiles?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Infolettre_du_28_octobre_2020&utm_medium=email

Mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté :

Deux numéros sont mis en place par les chambres consulaires, le **0 805 18 19 20** pour la CCI et le **0 806 803 900** pour la CRMA, et deux liens internet spécifiques ;

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations>

Pour les personnes qui auraient besoin d'un *soutien psychologique* , un dispositif d'écoute anonyme mis en place par la cellule d'urgence médico-psychologique : [Télécharger le fichier «Flyer soutien psychologique.pdf» \(1.4 Mo\)](#)

Comme rappelé dans mes précédents messages, les violences conjugales doivent faire l'objet d'une vigilance renforcée durant le confinement. De nouvelles informations au sujet des dispositifs en place me sont parvenues et je tenais à vous en informer :

- La plateforme téléphonique **3919**, ouverte de 9h à 21h tous les jours, le week-end et les jours fériés inclus, est désormais accessible aux personnes en situation de handicap du lundi au vendredi de 9H à 19h.

- Le tchat **commentonsaime.fr** de l'association "En avant toutes" ouvert du lundi au samedi de 10h à 21h : un site fait par des jeunes pour des jeunes pour qu'ils puissent exprimer leurs questionnements concernant notamment la violence dans les relations amoureuses, affectives et sexuelles.

- L'application pour smartphone **App-Elles** de l'association "Les Résonantes" : en cas d'urgence, cette application permet de contacter ou d'alerter rapidement les proches des victimes, les services d'urgence, les associations et toutes autres ressources disponibles sur le territoire et relaie également les informations locales ou nationales sur les dispositifs - Une ligne téléphonique dédiée aux auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas », aux potentiels auteurs et à leur entourage offre depuis le 6 avril 2020 la possibilité d'une écoute et d'une orientation afin d'éviter les passages à l'acte (**08 019 019 11**, tous les jours de 9h à 19h).

Je tiens également à vous rappeler que les femmes victimes de violences **n'ont pas à renseigner d'autorisation de sortie dérogatoire** pour leur mise à l'abri ou pour se rendre au commissariat ou en gendarmerie.

Chères familles,

Les dispositions sanitaires ayant changées pour la rentrée de novembre 2020, avec l'obligation du *port du masque* étendue aux enfants *de six ans et plus*.

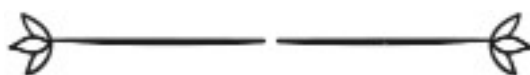
Les mairies de BOURG-SAINT-BERNARD, SAUSSENS et VALLESVILLES ont acheté des masques enfants lavables qui seront distribués lundi matin à vos enfants pour ainsi aborder cette rentrée au mieux dans ce climat délicat.

Hommage à Samuel PATY : Les enfants seront accueillis aux horaires habituels et pris en charge par le personnel communal pour VALLESVILLES et par l'Association LEC Grand Sud à BOURG-SAINT-BERNARD, en toute gratuité. Les cours reprendront à 10h.

Bien à vous.

Jean-Marc ALLIOUX

Adjoint au maire.



SPORT ET CULTURE - SALLES COMMUNALES

Bonjour à tous,

Conformément aux dernières dispositions gouvernementales et dans la situation sanitaire exceptionnelle que nous traversons, un certain nombre de mesures s'ajoutent dans le cadre du confinement.

Toutes les activités sportives et culturelles sont interdites, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Toutes les installations sont fermées : salle polyvalente, salle des fêtes et salle de Roques.

Toute pratique sportive sur terrains extérieurs est interdite (football et pétanque).

Enfin, je vous rappelle que le port du masque est maintenant obligatoire sur toute la commune.

Nous comptons sur votre aide pour faire respecter toutes ces nouvelles mesures.

« Je pense à moi, je pense à eux »

Amicalement.

Jean-Paul RIBAULT

Premier adjoint au Maire



> Comment porter un masque grand public ?

Le masque ne se substitue en aucune manière au respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes. Toutes les infos sur les [modalités de port du masque grand public](#)

> Guide pratique COVID-19 "Besoin d'aide?"

De nombreux dispositifs sont déployés pour répondre aux problèmes du quotidien. Le gouvernement met à votre disposition un guide simple [Guide pratique Covid-19](#)